

# PA 19 // PLAN DE FAÇADE DE LA PASSERELLE HIMALAYENNE

Passerelle piétonne sur le lac de Guerlédan – Etudes techniques de projet – Indice A

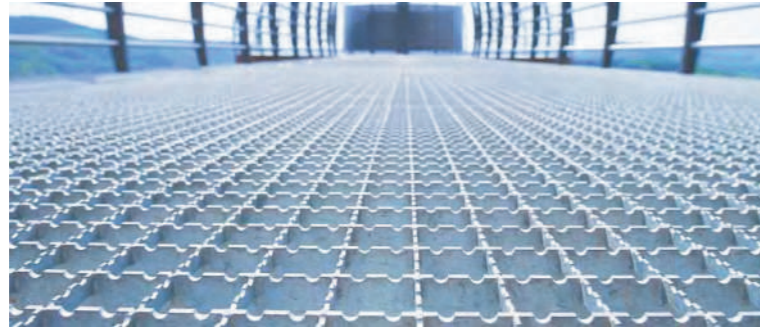


## 3.2.3 Structure métallique de la passerelle

Les principaux éléments de la structure sont décrits ci-dessous :

- **Le platelage :**

Le platelage est constitué de modules réalisés en cornières et composés de caillebotis ajourés pour permettre l'évacuation de la terre ramenée par les usagers. Ces modules sont antidérapants et articulés de manière à reprendre les mouvements et dilatations dans les câbles. Chaque module mesure 2,50 m de long pour 1,20 m de large.



Exemple de caillebotis

- **Les suspentes :**

On retrouve un groupe de 2 suspentes à chaque extrémité des modules. Ces suspentes assurent la liaison entre modules et la liaison de la passerelle avec les câbles porteurs et les câbles au vent. Elles supportent aussi le grillage de sécurité que l'on retrouve le long de la passerelle et de part et d'autre de celle-ci.

- **Le grillage de sécurité :**

Le grillage de sécurité est dimensionné pour reprendre les efforts réglementaires appliqués sur des gardes corps.

- **Les câbles :**

**Les câbles porteurs et de tension :** au nombre de 2, ils supportent l'intégralité du poids de la passerelle. Ils sont fixés de part et d'autre de la passerelle par l'intermédiaire de dispositifs de mise sous tension, eux-mêmes fixés à des ancrages. Des poteaux placés sur chaque rive assurent la transition entre les câbles porteurs et les câbles de tension.

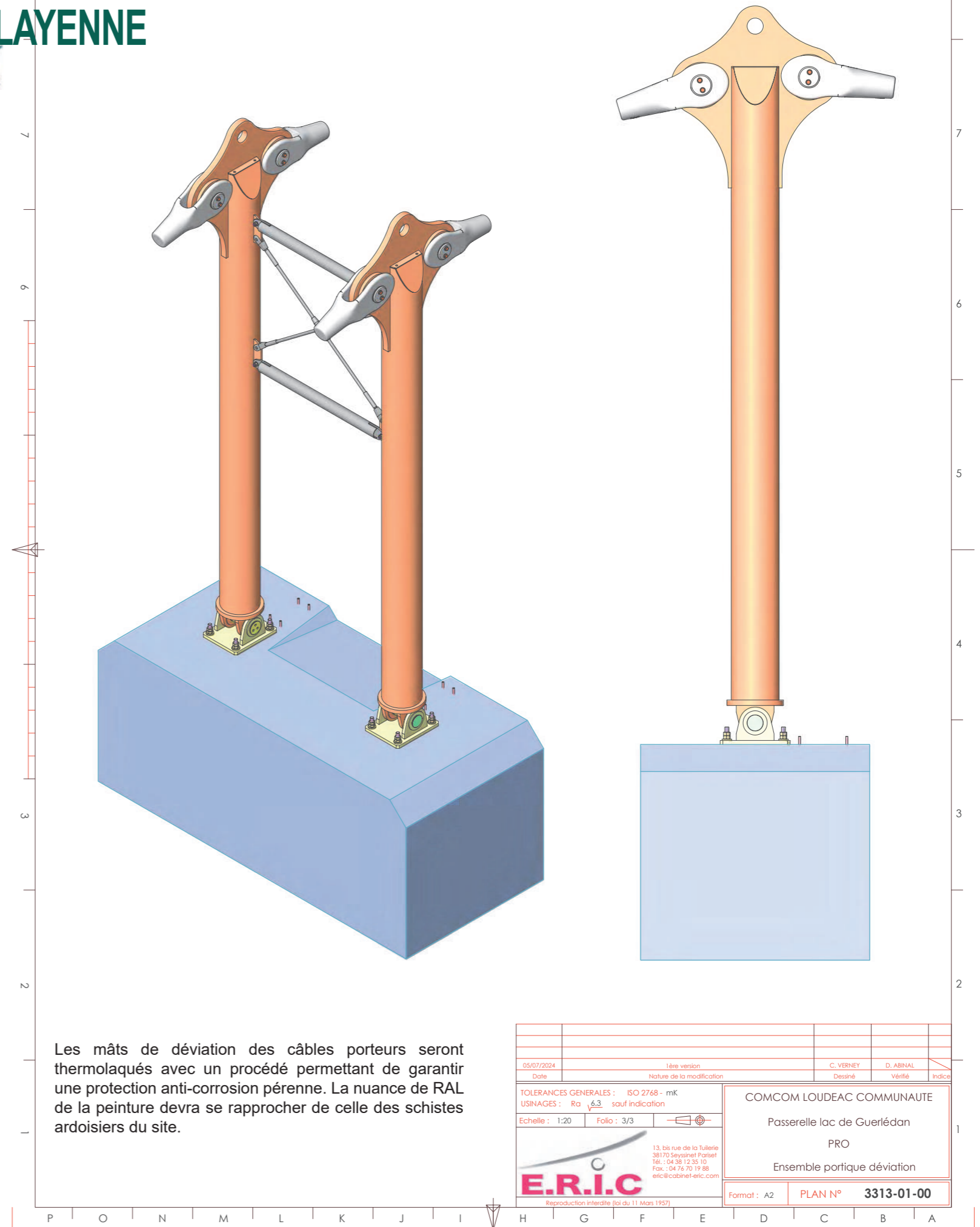
**Les câbles au vent :** au nombre de 2, ils sont situés de part et d'autre de la passerelle et raccordés au platelage par des suspentes. Ces câbles garantissent à la passerelle une meilleure résistance au vent et une meilleure stabilité.

**Les câbles de suspente :** ils sont espacés régulièrement sous la passerelle, et servent de liaison entre le platelage de la passerelle et les câbles au vent.

**Les câbles de grillage :** ils sont fixés de part et d'autre de la passerelle. Ces câbles sont également fixés aux suspentes et permettent de maintenir le grillage de sécurité en place.

- **La structure métallique :**

Afin de limiter les effets de la corrosion, l'ensemble de la structure métallique sera en acier galvanisé.

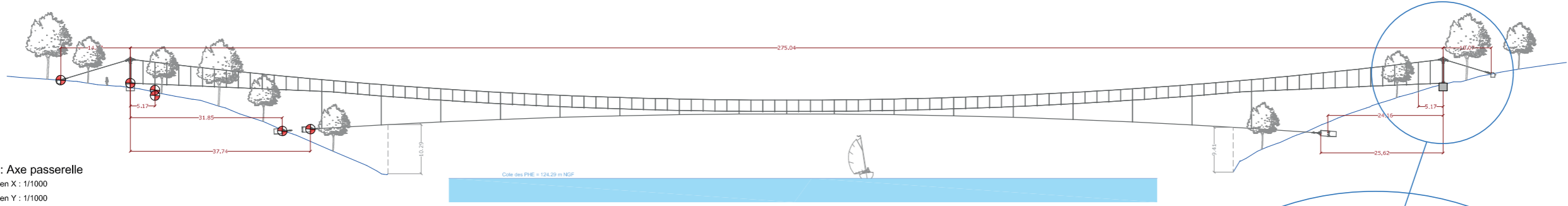


Les mâts de déviation des câbles porteurs seront thermolaqués avec un procédé permettant de garantir une protection anti-corrosion pérenne. La nuance de RAL de la peinture devra se rapprocher de celle des schistes ardoisiers du site.

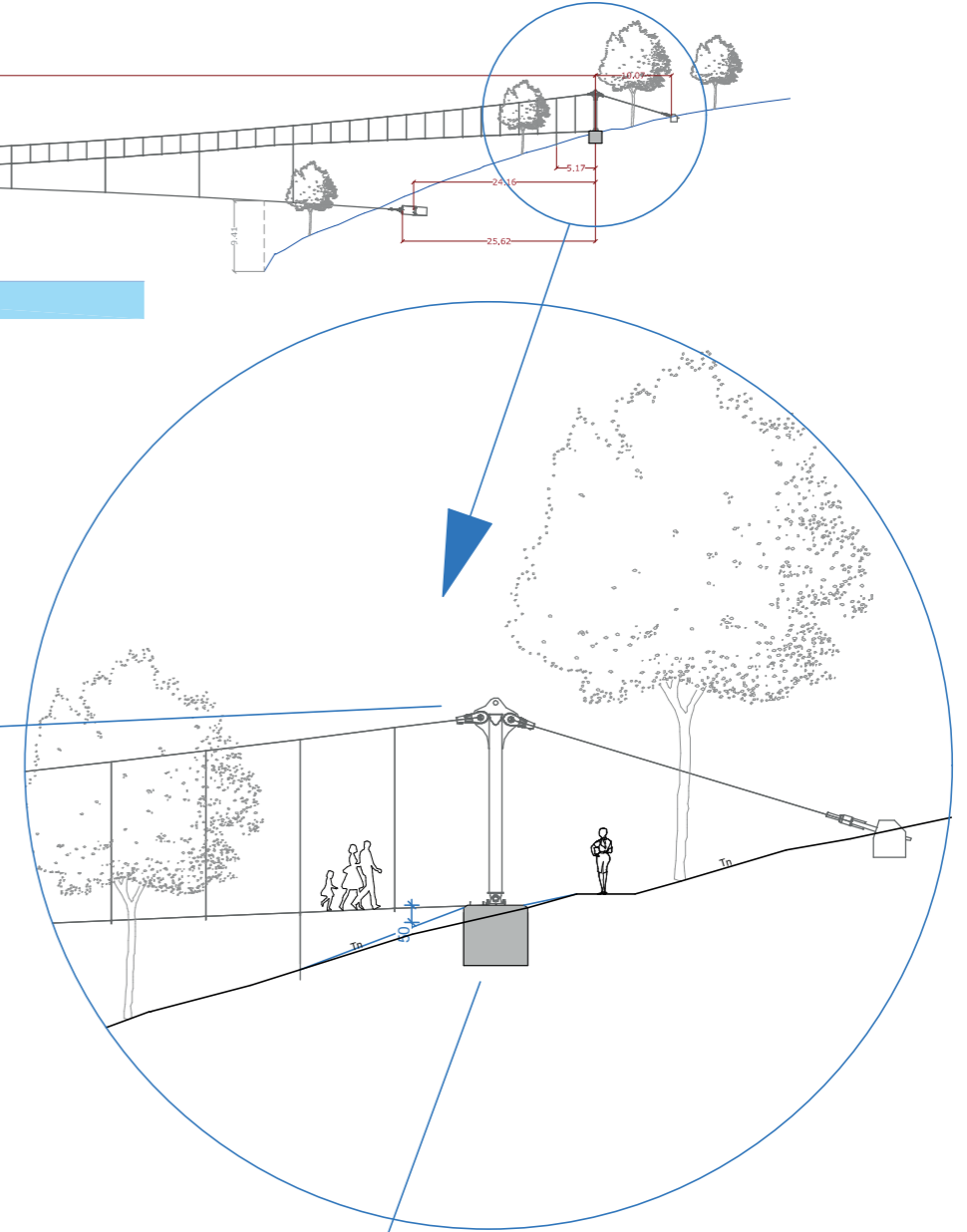
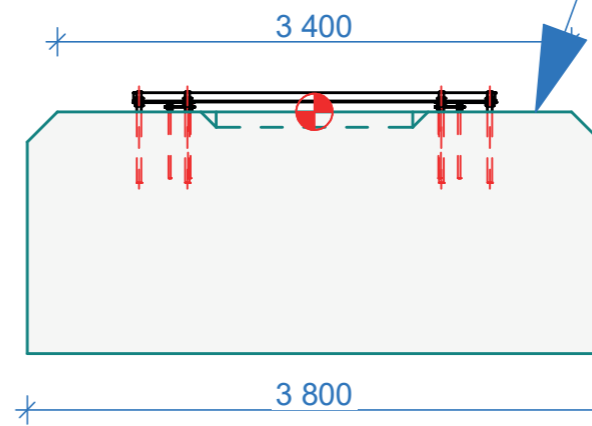
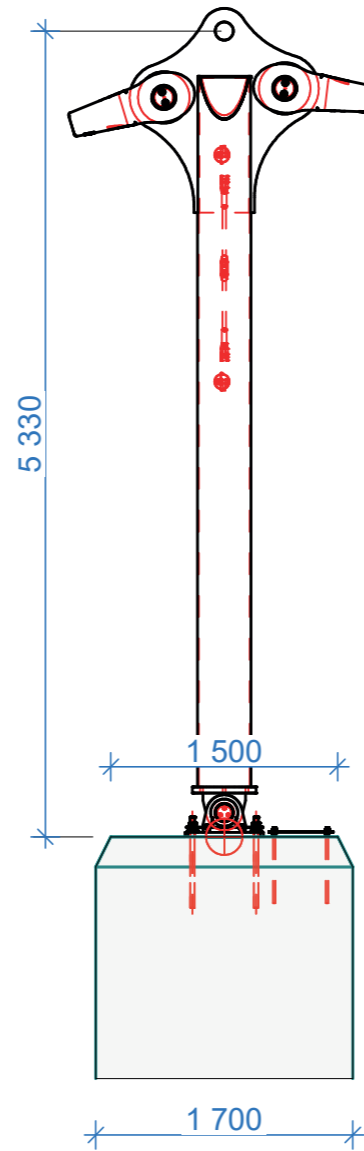
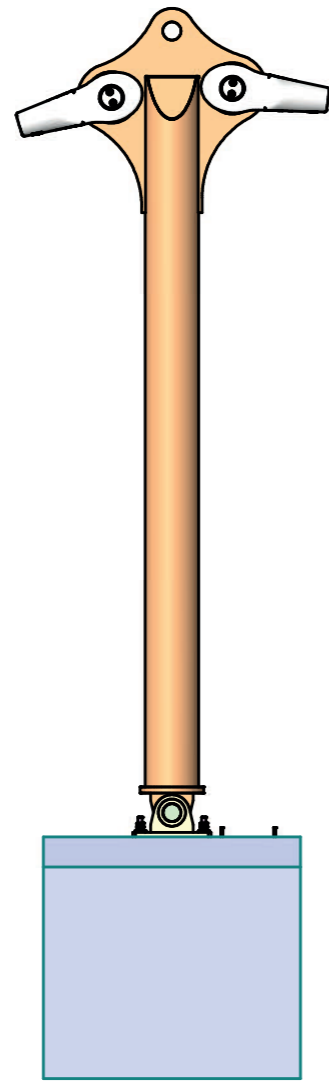
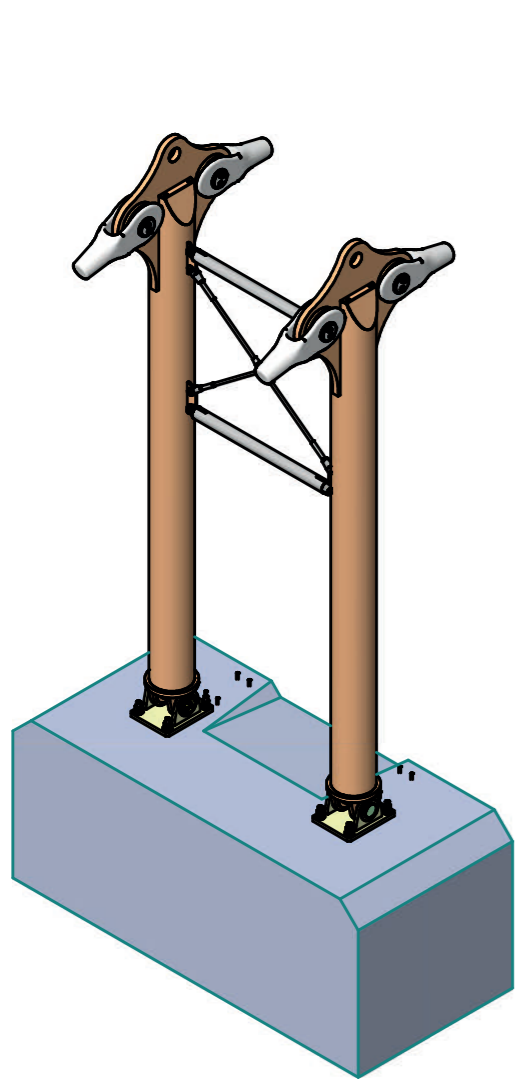
05/07/2024	1ère version	C. VERNEY	D. ABRIVAL
Date	Nature de la modification	Dessiné	Vérifié
TOLERANCES GENERALES : ISO 2768 - mK		COMCOM LOUDEAC COMMUNAUTE	
USINAGES : Ra $\sqrt{6.3}$ sauf indication		Passerelle lac de Guerlédan	
Echelle : 1:20	Folio : 3/3	PRO	
		Ensemble portique déviation	
13, bis rue de la Tullerie 38170 Seyssinet Pariset Tél. : 04 38 12 35 10 Fax. : 04 76 70 19 88 eric@cabinet-eric.com		Format : A2	PLAN N° 3313-01-00

P O N M L K J I H G F E D C B A

Profil : Axe passerelle  
 Echelle en X : 1/1000  
 Echelle en Y : 1/1000



**Coupe sur la Passerelle Himalayenne**  
 Ech.= 1.1000 ème



**Zoom sur l'ensemble du portique**  
 Ech.= 1.200 ème

**Elévation socle en béton**  
 Ech.= 1.500 ème

ceci n'est pas un plan d'exécution



**M. d'ouvrage:** LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE  
 4/6 Bd de la gare 22 600 LOUDEAC Tel :02.96.66.09.09  
**Projet :** Passerelle Himalayenne  
 Bois de Caurel, 22 530 CAUREL

**Elévations**

Etat du projet :	Echelle :	<b>PA 19</b> <small>N°7</small> <b>Mis à jour le :</b> 26/09/2024 26/09/2024 <b>Format :</b> A3
<b>PERMIS D'AMENAGER</b>	<b>1:500</b>	
<b>ISABELLE LE HO</b> Architecte D.P.L.G 15, Place du Général Leclerc, 22 210 PLEMET 02.96.25.66.41 isabelleleho@orange.fr		

Maître d'ouvrage :

Maître d'œuvre :

VALORISATION DE L'ANSE DE GUERLÉDAN ET CONCEPTION DES AMÉNAGEMENTS D'ACCÈS AU LAC DEPUIS LA COMMUNE DE GUERLÉDAN DANS LE CADRE DU PROJET DE PASSERELLE HIMALAYENNE

PA

Date :  
 27/09/2024

PA19

Page :  
 17